

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

19 MAI 2026

DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0899 626 005****Nom**(en entier) : **EURANOVA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **1435 Mont-Saint-Guibert, Rue Emile Francqui, 4****Objet de l'acte : DEMISSION**

1. Démission de la SRL EDX MANAGEMENT de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de la S.A. EURANOVA

L'assemblée générale des actionnaires du 09 avril 2026, 10 heures, prend acte et accepte la démission de la SRL EDX MANAGEMENT, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0838.208.474, dont le siège est situé à 1330 Rixensart, Avenue du rond-point, 10 de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de la S.A. EURANOVA avec effet ce 06 mars 2026.

Cette décision est votée à l'unanimité.

2. Démission de Monsieur Eric DELACROIX de sa qualité de représentant permanent de la SRL EDX MANAGEMENT au sein de la S.A. EURANOVA

L'assemblée générale des actionnaires du 09 avril 2026, 10 heures, prend acte et accepte la démission de Monsieur Eric DELACROIX de sa qualité de représentant permanent de la SRL EDX MANAGEMENT au sein de la S.A. EURANOVA.

Cette décision est votée à l'unanimité.

Dispositions finales

L'ordre du jour étant épuisé, le Président donne lecture du procès-verbal celui-ci est approuvé par l'assemblée. La séance est levée.

La S.A. EURANOVA, ici représentée par HERBA CONSULT SRL, administrateur, ici représentée par Monsieur Hervé BATH, administrateur, attribue tous pouvoirs à la SRL COMPTA PLAN, immatriculée à la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro d'entreprise 0460.365.463, dont le siège social est situé à 1435 Mont-Saint-Guibert, Avenue de la Fontaine, 4, boîte b, représentée par Bruno DEGUELDRE, représentant légal, ou un de ses administrateurs ou un de ses mandataires, avec pouvoir de substitution, pour procéder à toutes les formalités nécessaires à la publication d'un extrait du présent procès-verbal au Moniteur Belge. Fait aux lieux et dates indiqués et après approbation de l'assemblée générale, signé par les membres du bureau et les actionnaires qui en ont fait la demande.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2026 - Annexes du Moniteur belge